

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2019 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Martin Tassé, M.André Ste-Marie, M. Clément Légaré, M.Pierre Gauthier et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

**ÉTAIT ABSENT** : M. Alain St-Louis

Le directeur général, M.Pascal Caron est aussi présent.

**190042 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

**190043 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 31 mars 2019 totalisant la somme de 146 504.90\$ regroupant les chèques 9832 à 9881, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 67 352.62\$ et regroupant les prélèvements no 2939 à 2999 soient approuvées.

ADOPTÉE

**190044 AUTORISATION PAIEMENT DE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE**

ATTENDU QUE Mme Annie Bellefleur a plus de 210 heures de temps supplémentaire accumulé;

ATTENDU QUE Mme Annie Bellefleur demande que lui soit payé une partie du temps supplémentaire accumulé;

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser que soit payé un maximum de 105 heures de temps supplémentaire accumulé à Mme Annie Bellefleur le tout conformément aux articles 13 et 14 de son contrat de travail.

ADOPTÉE

**190045 AUGMENTATION DE LA COMPENSATION VERSÉE AUX MEMBRES DU CCU**

ATTENDU QUE les membres du CCU reçoivent une compensation par présence à une séance du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le montant de la compensation date de 2009;

ATTENDU QU'il est à propos de modifier le montant de la compensation

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 les membres du CCU reçoivent une compensation de 50\$ par présence à une séance du Comité consultatif d'urbanisme.

QUE cette résolution abroge la résolution 080159

ADOPTÉE

**190046 DÉSIGNATION DE PERSONNES AUTORISÉES AUX COMPTES – BELL / BELL MOBILITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a adhéré aux services de téléphonie de BELL / BELL MOBILITÉ et à cette occasion avait nommé M.Pascal Caron, directeur général, Annie Bellefleur, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière ainsi que Karine Vaillancourt, secrétaire-comptable comme personnes autorisées aux comptes;

ATTENDU QU'il y a lieu de changer une personne désignée, Mme Karine Vaillancourt comme elle n'est plus à l'emploi de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M.Pascal Caron, directeur général et Mme Annie Bellefleur, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière demeurent autorisés ;  
ET QUE Mme Karine Sigouin, secrétaire-comptable soit désignée personne autorisée aux comptes chez BELL / BELL MOBILITÉ, en remplacement de Mme Karine Vaillancourt et que tous soient investis de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**190047 MANDAT À L'AGENCE DE SÉCURITÉ GARDA WORLD**

ATTENDU QUE pour maintenir un climat de sécurité au village et dans les endroits publics il y a lieu d'engager une firme pour assurer la surveillance du territoire pour la saison estivale 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de l'agence Garda World;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité engage l'agence Garda World pour effectuer de la surveillance sur le territoire de la municipalité ;

QUE la municipalité fournisse un véhicule à l'agent de sécurité pour la patrouille du territoire;

Que M. Pascal Caron, directeur général soit la personne désignée comme chargé de projet responsable de donner les directives à l'agence et que Mme Annie Bellefleur, directrice générale adjointe soit désignée comme chargée de projet substitut;

QUE le ou les agents de sécurité de Garda World agissant sur le territoire de la municipalité soient nommés officiers responsables de l'application des règlements municipaux ;

QU'un budget de 10,125 \$ soit attribué à la location de services de sécurité.

ADOPTÉE

**190048 MANDAT À LA FIRME PRIORITÉ STRATJ**

ATTENDU QU'il est de mise que la municipalité mette son plan de mesures d'urgences à jour ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de la firme Priorité STRATJ au montant de 4 200.00\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie de subventions permettant la mise à jour de son plan des mesures d'urgence;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité engage la firme Priorité STRATJ afin de la guider dans la mise à jour de son plan d'urgence ;

Que M. Pascal Caron, directeur général soit la personne désignée comme chargé de projet responsable de donner les directives à cette firme.

ADOPTÉE

**190049 MANDAT PAYSAGEMENT AU COMPLEXE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE Jardins Passion dépose une offre de service pour le paysagement du complexe municipal au montant de 600\$ plus les taxes applicables pour la saison estivale 2019;

ATTENDU QU'il est à propos pour la municipalité de Brébeuf de faire un aménagement floral au bureau municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de confier le travail de paysagement du complexe municipal à Jardins Passion conformément à son offre de service.

ADOPTÉE

**190050 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT POUR SIÉGER À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES OUEST (RIMRO)**

CONSIDÉRANT QUE l'état de santé actuel de M. Alain St-Louis ne lui permettant pas de siéger à la RIMRO;

CONSIDÉRANT QU'il est important que la municipalité de Brébeuf ait un représentant siégeant au sein de la régie intermunicipale des matières résiduelles ouest.

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M.André Ste-Marie, soit désigné pour représenter la Municipalité de Brébeuf comme membre substitut lors de l'absence de M. Alain St-Louis et qu'il soit considéré comme membre d'office au sein de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles Ouest (RIMRO).

ADOPTÉE

**190051 ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE LA MRC DES LAURENTIDES AFIN DE PROCÉDER À DES SOUMISSIONS ET À L'OCTROI DE CONTRAT EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Brébeuf a reçu une proposition de la MRC des Laurentides afin de former, en son nom et au nom d'autres municipalités intéressées, un regroupement afin de demander des soumissions en matière de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les articles 14.3 et suivants du Code Municipal du Québec permettent à une municipalité de conclure une telle entente;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de Brébeuf de se joindre à ce regroupement en vue de demander des soumissions pour l'achat des items suivants :

Bacs roulants d'une capacité de 240 litres;

Bacs roulants d'une capacité de 360 litres;

Conteneurs en acier (2,3,4,6,8,10 verges cubes)

Conteneurs en polyéthylène (2,3,4 verges cubes)

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, la MRC des Laurentides procédera à des appels d'offres sur invitations ou à des appels d'offres publics pour octroyer ces contrats;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette délégation, l'acceptation des soumissions et la gestion de celles-ci sera la responsabilité de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement d'achats est prévu pour une période de trois (3) ans, soit pour les années 2019, 2020 et 2021;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf confirme son adhésion au regroupement de la MRC des Laurentides en vue de demander des soumissions pour l'achat de bacs roulants d'une capacité de 240 et 360 litres et de conteneurs en acier et en polyéthylène;

QUE la municipalité de Brébeuf confie à la MRC des Laurentides le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE la municipalité de Brébeuf s'engage à fournir à la MRC des Laurentides, dans les délais fixés, la liste de ses besoins et les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la municipalité de Brébeuf s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

ADOPTÉE

**190052 ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER DE VOIRIE SAISONNIER**

ATTENDU QU'un poste de journalier de voirie était à pourvoir suite à un départ à la retraite;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Richard Durand soit engagé comme journalier de voirie saisonnier pour l'été 2019, selon les conditions entendues avec le Directeur général.

ADOPTÉE

**190053 RENOUVELLEMENT D'UN MANDAT AU CCU**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le mandat de Mme Ève Lamarre au CCU soit renouvelé pour une période de 2 ans.

ADOPTÉE

**190054 ENGAGEMENT DE MONITRICES POUR LE CAMP DE JOUR 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE Mme Lydia Legault et Mme Élisabeth Godin soient engagées comme monitrices du camp de jour pour l'été 2019.

ADOPTÉE

**190055 ÉTABLISSEMENT DES TARIFS POUR LE CAMP DE JOUR**

ATTENDU QUE la municipalité offre les services d'un camp de jour d'une durée de 7 semaines du 1er juillet au 16 août 2019 à raison de 5 jours par semaine;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les tarifs d'inscription pour le Camp de Jour de l'été 2019 soient les suivants (le tarif d'inscription inclut le coût des sorties):

Résidents de Brébeuf : 1<sup>er</sup> enfant 300 \$ 2<sup>e</sup> enfant et suivants : 275 \$

Non-résidents de Brébeuf : 900 \$  
Service de garde 7 semaines 100 \$ Service de garde quotidien : 5\$  
QUE le tarif quotidien d'accès au camp de jour (selon la disponibilité) soit de 15 \$ pour les résidents de Brébeuf et de 25 \$ pour les non-résidents, excluant les coûts du service de garde et des sorties.  
QUE le nombre maximum d'enfants acceptés à temps plein soit de 40;  
QUE des frais de 25\$ soient facturés pour toute annulation d'inscription.

ADOPTÉE

**190056 MANDAT - GESTION DE LA PLAGE ÉTÉ 2019**

ATTENDU QUE Le Groupe DOMISA accepte de prendre en charge la gestion de la plage municipale pour la saison d'été 2019;  
ATTENDU QUE les membres du conseil municipal et le Groupe DOMISA se sont entendus sur les termes d'une entente proposée par ce dernier déposé le 20 mars 2019;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia  
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité confie la gestion de la plage municipale à Groupe DOMISA pour la saison d'été 2019 selon les termes de l'entente proposée relativement à la gestion déléguée de la plage municipale de Brébeuf datée du 20 mars 2019, option partage de revenus;  
QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

**190057 ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ACCÈS 2019 À LA PLAGE MUNICIPALE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré  
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé  
ET RÉSOLU QUE les personnes résidentes de façon permanente ou saisonnière dans la municipalité et les personnes propriétaires d'un immeuble situé dans la municipalité soient éligibles à l'obtention de la carte d'accès à la plage municipale dont les tarifs sont les suivants:

- ❖ Carte de membre individuelle 12\$/personne/saison
- ❖ Carte de membre familiale 45\$/famille/saison, une famille étant composée d'un ou deux adultes et des enfants de la famille âgés de 13 ans à 18 ans inclusivement
- ❖ Gratuit pour les enfants de 12 ans et moins.

QUE les détenteurs d'une carte d'accès à la plage soient autorisés à acheter une passe poinçonnable de 5 ou 10 accès à utiliser pour donner accès à la plage à leurs visiteurs aux taux suivants :

5 Accès Adultes : 30\$ Enfants (14 ans et moins) : 17.50\$	10 Accès Adultes : 55\$ Enfants (14 ans et moins) : 30\$
--	--

Maximum par adresse :

2 cartes de 5 accès adultes ou 1 carte de 10 accès adultes par saison;  
2 cartes de 5 accès enfants ou 1 carte de 10 accès enfants par saison

QUE les tarifs suivants d'accès quotidien à la plage pour les résidents et les non-résidents, soumis par le groupe DOMISA, pour la saison 2019 soient approuvés:

Enfants moins de 14 ans 4,50\$  
Adultes 7,00\$

QUE la Municipalité approuve la proposition d'émission de cartes d'entrée à coût réduit (5 passages et 10 passages) transmise par le groupe DOMISA.

ADOPTÉE

**190058 PARTICIPATION AU DÎNER COMMUNAUTAIRE DE LA FARANDOLE**

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf désire continuer la tradition d'offrir le dîner communautaire de la Farandole;  
ATTENDU QUE ce type d'évènement entre directement dans les objectifs de la politique MADA (municipalité amie des aînés);  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré  
APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité participe au dîner communautaire de la Farandole le 9 mai 2019 en fournissant l'aide bénévole des employés municipaux et des membres du conseil et en assumant les coûts du repas et du ménage de la salle;

ADOPTÉE

**190059 ACQUISITION DU BANC PATRIMONIAL « LE CHEMIN CONTINU » EN LIEN AVEC LA ROUTE DES BELLES-HISTOIRES**

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf désire faire l'acquisition du banc patrimonial "Le chemin continu" en lien avec la route touristique officielle La Route des Belles-Histoires;

ATTENDU QUE l'installation de ce banc à l'effet de créer une signature culturelle régionale unique à la MRC des Laurentides et qu'il est également un outil de ralliement autour de la Route des Belles-Histoires, route touristique qui est la colonne vertébrale de la visibilité et de la promotion culturelle des municipalités;

ATTENDU QUE les bancs patrimoniaux sont les points physiques d'ancrage pour la culture, l'histoire et le patrimoine de celles-ci;

ATTENDU QU'en vertu de l'entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCC), 50 % du montant est assumé par la MRC;

ATTENDU QUE les coûts pour l'acquisition du banc patrimonial et du panneau signalétique sont de 4 800.00\$;

ATTENDU QUE la part municipale sera de 2 400.00\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf signifie à la MRC son intention de faire l'acquisition du banc patrimonial "Le chemin continu" et qu'elle assumera les coûts de 2 400.00\$;

ADOPTÉE

**190060 LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

*Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général